

CONCOURS PHOTO FNAC NIKON MA TRIBU MON VOISIN MON MONDE

Du 5 juin au 11 septembre 2010

Cadre réservé à l'organisation

Date de dépôt à la fnac :

Magasin de :

Réceptionné par :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Portable :

Email :

N° Adhérent :

Date de naissance : / /

Vos 3 clichés sur tirage papier

Format compris entre 20 x 27 cm et 21 x 29,7 cm [feuille A4] mentionnant au verso : nom, prénom, numéro de chaque cliché : 1/3, 2/3, 3/3.

Autorisation d'exploitation de l'image

Document signé à remettre obligatoirement pour valider votre participation. Pour les mineurs, accord d'un des parents ou le détenteur de l'autorité parentale.

Nous pourrions vous demander les sources de vos photos [fichiers informatiques ou négatifs] dans le cadre d'une exposition et de la publication des résultats.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours Fnac "Ma tribu, mon voisin, mon monde" et en accepter les conditions.

Signature du participant

Date : / /



Agitateur de curiosité

CONCOURS PHOTO FNAC NIKON MA TRIBU MON VOISIN MON MONDE

Magasin Fnac de

.....

.....

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE L'IMAGE A REMPLIR POUR CHAQUE DOSSIER

Objet de l'autorisation : Vos 3 clichés ci-après dénommés "les Photographies"
1/3 : Prise de vue effectuée le :.....
2/3 : Prise de vue effectuée le :.....
3/3 : Prise de vue effectuée le :.....

Photographe : Mr/Mme.....
Domicilié(e) à.....
Pour les mineurs : Représentés par Mr/Mme.....,
en sa qualité de représentant légal, domicilié(e) à

Organisé par : Fnac S.A. 9, rue des bateaux-lavoirs, ZAC Port d'Ivry
94868 IVRY SUR SEINE cedex
Ci-après dénommée "la Société"

La Fnac organise le Concours photo Fnac Nikon 2010 "Ma Tribu, mon Voisin, mon Monde" [ci-après "l'Opération"], auquel le Photographe a souhaité participer. Le Photographe certifie avoir pris connaissance du règlement du concours disponible gratuitement sur simple demande à l'accueil de la Fnac et consultable sur www.concours-photo-fnac.com, et en acceptant les termes. Il autorise à titre gratuit la Société et ses partenaires [Nikon, Images Magazine] à exploiter, directement ou indirectement, son nom et les Photographies incluant, le cas échéant, sa propre image, pour les besoins de l'Opération ainsi que dans le cadre de la communication faite autour de l'Opération. Par exploitation, il est entendu notamment le droit de reproduire, publier, représenter, adapter, retoucher, monter, numériser et exposer la Photographie incluant, le cas échéant, son image.

La présente autorisation est accordée pour l'ensemble des pays du monde pour une durée de 5 ans à compter de la signature des présentes, pour une exploitation par tous procédés numériques ou analogiques, en tout format et pour tous supports et modes de diffusions comprenant notamment sans que cette liste soit limitative :

- exposition dans les galeries et lieux d'exposition de la Fnac, à l'intérieur de ses magasins ou non, et dans les lieux d'exposition des partenaires de l'Opération ;
- publication sur tous supports imprimés comprenant notamment édition, catalogues, presse, leaflets, flyers, PLV ;
- télédiffusion en circuit fermé dans les magasins à enseigne Fnac, en intégralité et/ou par extraits ;
- diffusion sur Internet sur l'ensemble des sites et blogs du groupe Fnac et sur les sites de ses Partenaires ;
- supports audiovisuels notamment : CD, CD ROM, DVD ;
- téléphonie mobile : WAP, SMS, MMS ;
- communication interne et institutionnelle de la Société ;
- information journalistique de la presse écrite et audiovisuelle, relations publiques.

Il est expressément convenu qu'au delà de la période de 5 ans la Société et les sociétés du groupe Fnac pourront exploiter la Photographie pour l'illustration d'articles ou des exploitations à caractère informationnel, historique ou documentaire ainsi qu'à des fins de rétrospective, pour la durée de protection des droits de Propriété Intellectuelle, pour le monde.

Cette autorisation emporte la possibilité pour la Société d'apporter à la "fixation initiale" toute modification qu'elle jugera utile dès lors qu'elle n'entraîne aucune altération de l'image.

Fait à, le

En deux exemplaires originaux.

Faire précéder la signature de la mention manuscrite

"Lu et approuvé. Bon pour accord"

Signature du représentant légal pour les mineurs.



Agitateur de curiosité

CONCOURS PHOTO FNAC NIKON MA TRIBU MON VOISIN MON MONDE

Magasin Fnac de

.....

.....

AUTORISATION D'EXPLOITATION DROIT À L'IMAGE*

A REMPLIR EN CAS DE REPRÉSENTATION D'UN TIERS

*Pour toute exploitation de l'image d'une personne autre que le photographe

Objet de l'autorisation : Le cliché où figure la personne autre que le Photographe.
Photographie N° ... /3 effectuée le :.....

Photographe : Mr/Mme.....
Domicilié(e) à.....
Pour les mineurs : Représentés par Mr/Mme.....,
en sa qualité de représentant légal, domicilié(e) à

Organisé par : Fnac S.A. 9, rue des bateaux-lavois, ZAC Port d'Ivry
94868 IVRY SUR SEINE cedex
Ci-après dénommée "la Société"

La Fnac organise le Concours photo Fnac Nikon 2010 "Ma Tribu, mon Voisin, mon Monde" (ci-après "l'Opération"), auquel le Photographe a souhaité participer.

Mr/Mme..... [nom/prénom, à préciser]
Domicilié(e) à

Pour les mineurs : Représentés par Mr/Mme....., en sa qualité de représentant légal, domicilié(e)
à

autorise à titre gratuit la Société à exploiter, directement ou indirectement, mon image [l'image de mon enfant mineur] représentée dans la Photographie pour les besoins du Concours Photo 2010 ainsi que dans le cadre de la communication faite autour de l'Opération. Par exploitation il est entendu notamment le droit de reproduire, publier, représenter, adapter, retoucher, monter, numériser et exposer mon image [l'image de mon enfant mineur] en tant que partie intégrante de la Photographie.

La présente autorisation est accordée pour l'ensemble des pays du monde pour une durée de 5 ans à compter de la signature des présentes, pour une exploitation par tout procédés numériques ou analogiques, en tout format et pour tous supports et modes de diffusions comprenant notamment sans que cette liste soit limitative :

- exposition dans les galeries et lieux d'exposition de la Fnac, à l'intérieur de ses magasins ou non, et dans les lieux d'exposition des partenaires de l'Opération ;
- publication sur tous supports imprimés comprenant notamment édition, catalogues, presse, leaflets, flyers, PLV ;
- télédiffusion en circuit fermé dans les magasins à enseigne Fnac, en intégralité et/ou par extraits ;
- diffusion sur Internet sur l'ensemble des sites et blogs du groupe Fnac et sur les sites de ses Partenaires ;
- supports audiovisuels notamment CD, CD ROM, DVD ;
- téléphonie mobile : WAP, SMS, MMS ;
- communication interne et institutionnelle de la Société ;
- information journalistique de la presse écrite et audiovisuelle, relations publiques

Il est expressément convenu qu'au delà de la période de 5 ans la Société et les sociétés du groupe Fnac pourront exploiter mon image [l'image de mon enfant mineur] en tant que partie intégrante de la Photographie pour l'illustration d'articles ou des exploitations à caractère informationnel, historique ou documentaire ainsi qu'à des fins de rétrospective. Cette autorisation emporte la possibilité pour la Société d'apporter à la "fixation initiale" toute modification qu'elle jugera utile dès lors qu'elle n'entraîne aucune altération de mon image.

Fait à, le

En deux exemplaires originaux.

Faire précéder la signature de la mention manuscrite

"Lu et approuvé. Bon pour accord"

Signature du représentant légal pour les mineurs.



Agitateur de curiosité